

ANNEXE I
(article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ DU LAC SAINT-CHARLES ET
ACQUISITION DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le programme de suivi de l'état de santé du lac Saint-Charles et l'acquisition des connaissances scientifiques consistent à acquérir des connaissances relatives au rôle épurateur des milieux humides, à effectuer les travaux de suivi bathymétrique et des sédiments du lac Saint-Charles, à effectuer l'installation et l'exploitation de deux stations météo et d'un turbidimètre dans la rivière des Hurons.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES

2. Le projet décrit à l'article 1 nécessite la fourniture de services professionnels et techniques.

SECTION III

LOCALISATION DES TRAVAUX

3. Le programme de suivi de l'état de santé du lac Saint-Charles et l'acquisition des connaissances scientifiques se fera à l'intérieur du bassin versant de la prise d'eau située sur la rivière Saint-Charles.

SECTION IV

ESTIMATION DU COÛT

4. L'estimation du coût du projet décrit à l'article 1 et des services professionnels et techniques visés à l'article 2 s'élève à la somme de 410 000 \$.

Sous-total du chapitre I : 410 000 \$

CHAPITRE II

ACTIVITÉS RELATIVES À LA MISE EN RÉSERVE NATURELLE DES TERRAINS STRATÉGIQUES DANS LE BASSIN VERSANT DE LA PRISE D'EAU POTABLE DE LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

5. Le projet consiste à réaliser des activités relatives à la mise en réserve naturelle des terrains stratégiques dans le bassin versant de la prise d'eau potable de la rivière Saint-Charles, à identifier et prioriser les terrains à mettre en réserve, à préparer des documents et des rapports nécessaires au dépôt de la demande de reconnaissance de réserve naturelle auprès du MDDELCC en conformité avec la Loi sur la conservation du patrimoine naturel.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES

6. Le projet relatif à la mise en réserve naturelle des terrains stratégiques dans le bassin versant de la prise d'eau potable de la rivière Saint-Charles nécessite la fourniture de services professionnels et techniques.

SECTION III

LOCALISATION DES TRAVAUX

7. Le secteur visé par les travaux concerne le bassin versant de la prise d'eau située sur la rivière Saint-Charles.

SECTION IV

ESTIMATION DU COÛT

8. L'estimation du coût du projet décrit à l'article 5 et des services professionnels et techniques visés à l'article 6 s'élève à la somme de 50 000 \$.

Sous-total du chapitre II : 50 000 \$

CHAPITRE III

RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE FOSSÉS DU SECTEUR DES ÉPINETTES-ROUGES, DES GOÉLETTES ET DE LA GRANDE LIGNE

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

9. Le projet consiste à réaliser un projet pilote de réaménagement des fossés sur les rues des Épinettes-Rouges, des Goélettes et de la Grande Ligne qui inclut la préparation des devis techniques, la réalisation des travaux et l'évaluation de la performance des aménagements.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES

10. Le projet de réfection des fossés décrit à l'article 9 nécessite la fourniture de services professionnels et techniques.

SECTION III

LOCALISATION DES TRAVAUX

11. Le secteur visé par ces travaux concerne le bassin versant de la prise d'eau située sur la rivière Saint-Charles.

SECTION IV

ESTIMATION DU COÛT

12. L'estimation du coût du projet décrit à l'article 9 et des services professionnels et techniques visés à l'article 10 s'élève à la somme de 900 000 \$.

Sous-total du chapitre III : 900 000 \$

TOTAL : 1 360 000 \$

Annexe préparée le 19 février 2016 par :

Marysela Rubiano, conseillère en environnement
Division de la qualité de l'eau
Service de l'eau et de l'environnement